

## Section 17

### Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés

Le métier de chercheuse ou de chercheur peut se décliner dans une multitude d'activités et revêtir plusieurs aspects. Ainsi, les critères de l'évaluation périodique, de l'avancement de grade et du recrutement des chercheuses et des chercheurs sont ouverts, non exclusifs, non hiérarchisés et non strictement cumulatifs. Il ne s'agit pas de satisfaire à la totalité des critères. L'ensemble de la trajectoire sera considéré par la Section en tenant compte de la nature, de la qualité et de l'impact des travaux.

**Les dossiers devront être rédigés de manière informative, structurée, précise et synthétique.**

#### **1. Critères pour l'évaluation périodique des chercheuses et des chercheurs** (vague et mi-vague)

##### **Critères communs :**

- **Qualité et originalité de l'activité scientifique** : qualité et positionnement par rapport à l'état de l'art du projet scientifique (évaluation à vague), pertinence et qualité des résultats, portée de la production scientifique, mobilité géographique, diversité thématique.
- **Dissémination auprès de la communauté scientifique** : participation à des conférences reconnues, séminaires, mise à disposition de données, logiciels.
- **Intégration et cohérence des activités de recherche** dans les projets du laboratoire, émergence/animation d'une thématique scientifique.
- **Recherche collaborative** : projets scientifiques, recherche contractuelle (industrie, programmes nationaux et internationaux), partenariats académiques/industriels, réseaux, programmes nationaux et internationaux.
- **Valorisation des résultats** : brevets, licences, startup.
- **Formation à la recherche et par la recherche** : encadrements de doctorants et de Masters, enseignements.
- **Diffusion de la culture scientifique et vulgarisation** : organisation de conférences, ateliers et autres actions de médiations vers le grand public.
- **Investissement dans des actions/responsabilités collectives** : expertise, encadrement, direction (équipe, laboratoire, réseaux, instances, etc.), sociétés savantes, implication au service de la communauté.

##### **Critères spécifiques selon les grades :**

###### **CRCN :**

- Avancement du projet présenté lors du recrutement
- Intégration dans le laboratoire
- Évolution et ouverture de la thématique
- Responsabilité et animation
- Reconnaissance nationale et internationale

**CRHC :**

- Continuité et progression de l'activité de recherche
- Implication dans des activités d'administration de la recherche, de formation ou de valorisation

**DR2 :**

- Rayonnement scientifique
- Responsabilités et animation
- Direction de thématiques de recherche
- Organisation de conférences

**DR1 :**

- Impact accru des critères DR2
- Diffusion de la connaissance : ouvrages, articles de revue, etc.
- Responsabilités nationales et internationales
- Direction d'équipes

*Remarques et recommandations* : une attention particulière devra être portée à la manière de rendre compte des participations aux conférences et communications en **soulignant le nom de la personne qui intervient** pour une présentation orale lors d'une conférence (invitée ou non), lors d'un séminaire en laboratoire ou organisme divers, ou pour une action de vulgarisation. De la même façon, des précisions seront systématiquement données pour les **actions d'encadrement doctoral** (nom du doctorant, nature de l'encadrement, taux d'encadrement, date de soutenance, production et devenir du doctorant) comme pour **le pilotage ou le rôle dans l'exécution des contrats** (nom du contrat, nom des partenaires, rôle, montant, période, sous réserve que ces informations puissent être divulguées et qu'elles ne soient pas couvertes par une clause de confidentialité). Le rapport peut être aussi **l'occasion d'aborder les éventuelles difficultés** rencontrées.

La Section suggère fortement de suivre les **recommandations et la structure du rapport proposées par le CNRS** et rappelées à chaque période d'évaluation. **Une rédaction claire et de qualité facilite l'appréciation des différents critères.**

## **2. Critères pour l'avancement de grade des chercheuses et des chercheurs**

**Critères communs :**

- **Qualité et originalité de l'activité scientifique** : pertinence et qualité des résultats, portée de la production scientifique, mobilité géographique, diversité thématique.
- **Qualité et originalité du projet scientifique** : ambition, faisabilité, positionnement par rapport à l'état de l'art, méthodologie.
- **Dissémination auprès de la communauté scientifique** : participation à des conférences reconnues, séminaires, mise à disposition de données, logiciels.
- **Intégration et cohérence des activités de recherche** dans les projets du laboratoire, émergence/animation d'une thématique scientifique.
- **Recherche collaborative** : projets scientifiques, recherche contractuelle (industrie, programmes nationaux et internationaux), partenariats académiques/industriels, réseaux, programmes nationaux et internationaux.
- **Valorisation des résultats** : brevets, licences, startup.

- **Formation à la recherche et par la recherche** : encadrements de doctorants et de Masters, enseignements.
- **Diffusion de la culture scientifique et vulgarisation** : organisation de conférences, ateliers et autres actions de médiations vers le grand public.
- **Investissement dans des responsabilités collectives** : expertise, encadrement, direction (équipe, laboratoire, réseaux, instances...), sociétés savantes, implication au service de la communauté.

#### **Critères spécifiques selon les grades :**

##### **Avancement au grade DR1**

- Créativité et envergure scientifique ; ouverture thématique
- Rayonnement national et international
- Capacité d'animation de la recherche et d'une structure de recherche
- Responsabilité collective, instance d'évaluation, comités de programmes
- Pilotage de réseaux

##### **Avancement au grade DRCE**

- Impact accru des critères DR1 en considérant leur aspect exceptionnel
- Forte implication dans l'organisation de la recherche et le management

*Remarques et recommandations* : La **dynamique depuis la dernière promotion** sera considérée par la Section. Une attention particulière devra être portée à la manière de rendre compte des participations aux conférences et communications en **soulignant le nom de la personne qui intervient** pour une présentation orale lors d'une conférence (invitée ou non), lors d'un séminaire en laboratoire ou organisme divers, ou pour une action de vulgarisation. De la même façon, des précisions seront systématiquement données pour les **actions d'encadrement doctoral** (nom du doctorant, nature de l'encadrement, taux d'encadrement, date de soutenance, production et devenir du doctorant) comme pour **le pilotage ou le rôle dans l'exécution des contrats** (nom du contrat, nom des partenaires, rôle, montant, période, sous réserve que ces informations puissent être divulguées et qu'elles ne soient pas couvertes par une clause de confidentialité).

**Une rédaction claire et de qualité facilite l'appréciation des différents critères.**

### **3. Critères pour le recrutement des chargées et chargés de recherche**

L'évaluation des dossiers des candidates et candidats repose sur leur potentiel à devenir d'excellentes chercheuses et d'excellents chercheurs du CNRS. Cette évaluation se fera en tenant compte de l'activité scientifique, rapportée à la durée d'activité professionnelle, et de la qualité du projet.

- **Qualité et originalité de l'activité scientifique** : pertinence et qualité des résultats, portée de la production (publications, séminaires, conférences, etc.) mobilité géographique, diversité thématique.
- **Qualité et originalité du projet scientifique** : ambition, faisabilité, positionnement par rapport à l'état de l'art, méthodologie.
- **Adéquation des activités de recherche dans les projets du ou des laboratoire(s) CNRS envisagé(s).**

- **Qualité de la présentation et des réponses** au jury.

*Recommandation* : la Section recommande de se référer au Guide du candidat et de la candidate disponible sur le site du concours du CNRS.

**Une rédaction claire et de qualité facilite l'appréciation des différents critères.**

#### **4. Critères pour le recrutement des directrices et directeurs de recherche**

Les dossiers des candidates et candidats doivent permettre d'identifier l'originalité et l'impact scientifique des chercheuses et des chercheurs dans leur domaine et leur environnement. Il ne s'agit pas de répondre à l'ensemble des critères car c'est l'ensemble de l'activité qui sera considérée, en relation avec le contexte (scientifique, matériel, humain) et dans sa dynamique globale.

- **Qualité et originalité de l'activité scientifique** : pertinence et qualité des résultats, portée de la production (publications, séminaires, conférences, etc.), reconnaissance, mobilité géographique, diversité thématique.
- **Qualité et originalité du projet scientifique** : ambition, faisabilité, positionnement par rapport à l'état de l'art, méthodologie.
- **Intégration et cohérence des activités de recherche dans les projets du ou des laboratoire(s) CNRS envisagé(s)** : émergence / animation d'une thématique scientifique.
- **Potentiel ou capacité déjà avérée à mener un projet de recherche et à encadrer une équipe.**
- **Recherche collaborative** : projets scientifiques, partenariats académiques/industriels, réseaux, programmes nationaux et internationaux.
- **Valorisation des résultats** : brevets, licences, startups.
- **Formation à la recherche et par la recherche** : encadrements de doctorants et de Masters, enseignements.
- **Diffusion de la culture scientifique et vulgarisation** : organisation de conférences, ateliers et autres actions de médiations vers le grand public.
- **Qualité de la présentation et des réponses** aux questions du jury (en cas d'audition).